



**RCF/17/46 (2024)**

***Le rôle de la femme africaine face aux défis de la paix, de la sécurité et du développement***

*Résolution adoptée par la 46<sup>ème</sup> Conférence  
(N' Djaména, 9 Octobre 2024)*

*Le Comité des femmes parlementaires africaines de l'Union Parlementaire Africaine, réuni le 07 octobre 2024 à N'Djamena (Tchad),*

Conscient des lois discriminatoires et des inégalités à l'égard des femmes,

Considérant l'accès limité des femmes aux ressources, telles que la terre et le crédit,

Soulignant que la violence à l'égard des femmes est un problème endémique affectant leur sécurité et leur capacité à participer à la vie publique,

Notant que les inégalités de genre restent un obstacle majeur à l'implication des femmes,

Soulignant l'accès limité des femmes à l'éducation nécessaire pour un rôle plus actif,

Préoccupé par les problèmes liés à la sécurité alimentaire, sanitaire et environnementale en Afrique,

Considérant l'importance du rôle de la femme africaine face aux défis de la paix, de la sécurité et du développement,

Prenant en compte les analyses faites sur la question par l'Union Africaine, qui a aligné ses objectifs de développement durable sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD),

Relevant les initiatives des institutions telles que l'UNESCO, ONU femmes et certains Organismes internationaux,

**Propose à la 46<sup>ème</sup> Conférence les recommandations suivantes :**

1. Mettre en œuvre des mesures pour soutenir la femme africaine dans son rôle de promotion de la paix, de la sécurité et du développement ;
2. Investir dans l'éducation des filles et l'autonomisation économique : les Gouvernements africains doivent continuer à investir dans l'éducation des filles, en particulier dans les zones rurales, pour leur permettre de développer les compétences nécessaires pour participer pleinement à l'économie. En outre, des programmes de micro-finance et de développement des compétences, doivent être renforcés pour permettre aux femmes de créer et de gérer des entreprises ;

3. Renforcer l'inclusion des femmes dans les processus de paix : les Gouvernements africains et les Organisations internationales doivent s'engager à inclure systématiquement les femmes à tous les niveaux des négociations de paix et des processus de réconciliation ;
4. Promouvoir la sécurité humaine à travers l'autonomisation des femmes : il est essentiel de renforcer les initiatives locales qui permettent aux femmes de jouer un rôle actif dans la sécurité de leurs communautés. Cela inclut le soutien aux réseaux de femmes pour la prévention des conflits et la promotion des droits humains ;
5. Améliorer l'accès des femmes africaines aux ressources économiques et à la propriété foncière : les politiques foncières doivent être réformées pour garantir que les femmes aient des droits égaux à la propriété de la terre. De plus, l'accès au crédit doit être facilité pour les femmes entrepreneurs, afin qu'elles puissent investir dans des activités génératrices de revenus ;
6. Développer une infrastructure de qualité durable et résiliente, et promouvoir une industrialisation inclusive. Soutenir l'innovation technologique et la recherche ;
7. Eradiquer la faim et renforcer la sécurité alimentaire en soutenant l'agriculture durable et augmenter la production agricole ;
8. Améliorer la santé maternelle, réduire la mortalité infantile et lutter contre les maladies comme le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme, et renforcer les systèmes de soins de santé de qualité accessibles à tous ;
9. Prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses impacts ;
10. Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles, lutter contre la violence sexiste et promouvoir la participation des femmes africaines à tous les niveaux de la société ;
11. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable, fournir l'accès à la justice pour tous ;
12. Renforcer les institutions à tous les niveaux pour qu'elles soient efficaces et inclusives ;

13. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable ;
14. Mobiliser des ressources financières et techniques pour atteindre les objectifs dans une vision à long terme qui vise à transformer l’Afrique en un continent intégré ;
15. Mettre fin à l’impunité pour les auteurs de violence sexuelles en période de conflit et renforcer les mesures de protection pour les femmes et les filles ;
16. Promouvoir la voix des femmes africaines dans les médias, en particulier sur des sujets liés à la paix, à la sécurité et au développement ;
17. Sensibiliser aux stéréotypes de genre dans les médias et encourager un journalisme sensible au genre ;
18. Soutenir les initiatives locales dirigées par des femmes africaines qui promeuvent la paix et le développement durable ;
19. Renforcer les capacités des femmes africaines à participer activement à la gouvernance et à la prise de décision ;
20. Intégrer les questions de genre dans l’éducation pour promouvoir l’égalité et la participation des femmes dans la résolution des conflits et le développement ;
21. Encourager les systèmes éducatifs à former des jeunes femmes leaders capables de contribuer à la paix et au développement ;
22. Renforcer la collaboration entre les entités des Nations Unies pour promouvoir le rôle des femmes africaines dans la paix et la sécurité.